

Allgemeine Bedingungen für Bodenbeläge aus Linoleum, Kunststoff, Gummi, Kork, Textilien und Holz –  
Vertragsbedingungen zur Norm SIA 253:2002

## **Conditions générales relatives aux revêtements de sol en linoléum, plastique, caoutchouc, liège, textile et bois**

**Dispositions contractuelles spécifiques  
à la norme SIA 253:2002**

118/253

---

Numéro de référence  
SN 507253:2012 fr

Valable dès: 2012-02-01

Éditeur  
Société suisse des ingénieurs  
et des architectes  
Case postale, CH-8027 Zurich

Les corrections et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous [www.sia.ch/correctif](http://www.sia.ch/correctif).

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

---

2012-01 1<sup>er</sup> tirage

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>Avant-propos</b> .....	4
<b>0 Domaine d'application</b> .....	5
0.1 Délimitation .....	5
0.2 Intégration aux documents du contrat .....	5
0.3 Références normatives .....	5
0.4 Terminologie .....	6
<b>1 Contrat d'entreprise</b> .....	7
1.1 Appel d'offres .....	7
1.2 Offre de l'entrepreneur .....	8
1.3 Obligations des parties contractantes ..	8
<b>2 Conditions de rémunération</b> .....	9
2.1 Généralités .....	9
2.2 Prestations comprises .....	9
2.3 Prestations non comprises .....	9
<b>3 Modification de commande</b> .....	9
<b>4 Exécution des travaux</b> .....	9
<b>5 Métré, modalités de paiement</b> .....	10
5.1 Généralités .....	10
5.2 Règles de métré .....	10
5.3 Modalités de paiement .....	10
<b>6 Réception de l'ouvrage, responsabilité pour les défauts</b> .....	10
<b>7 Extinction prématurée du contrat</b> ....	10
<b>Annexe</b>	
<b>A (informative) Publications</b> .....	11

# AVANT-PROPOS

## **But et contenu de la norme**

La présente norme fait partie des *Conditions générales pour la construction (CGC)*. Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, l'objet et l'exécution des contrats.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

## **Principe des conditions générales pour la construction (CGC)**

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

## **Révision partielle**

La présente norme SIA 118/253 remplace la norme SIA 753, édition 2002. Elle a été élaborée par le secrétariat général de la SIA sur la base des nouveaux règlements de la SIA et en accord avec les associations professionnelles. Elle ne contient plus les majorations des métrés.

---

**Commission SIA 253/753** (état 2002)

		Représentant de
Président	Luc Girard, La Tour-de-Peilz	SIA (membre SIA)
Membres	Ernst Eugster, Zurich Hanspeter Fäh, Zurich Simon Käppeli, Claro Bernhard Lysser, Heimberg Alfred Mahler, Ennenda Jörg Roos, St. Margrethen Stefan Sandmeier, Reinach Ruedi Schärer, Möriken Peter Schnewlin, Dübendorf Peter Stauffer, Aarau Dieter von Gunten, Nänikon Max Werder, Lenzburg	SIA KH (membre SIA) Lignum Fabricant ISP TVS ISP AGSR Holzbau Schweiz SIA KH (membre SIA) ASP/VSGT ISP SolSuisse

---

**Groupe de travail SIA 118/253**

		Représentant de
Membres	Ernst Eugster, Zurich Hanspeter Fäh, Zurich Jürg Freimann, Zurich Bernhard Lysser, Heimberg Giuseppe Martino, Zurich Max Werder, Lenzburg	SIA KH (membre SIA) Lignum CRB, SIA KH ISP SIA GS (membre SIA) SolSuisse

---

## Adoption et validité

La Commission centrale des normes et règlements de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/253 le 7 septembre 2011.

Elle est valable à partir du 1<sup>er</sup> février 2012.

Elle remplace la norme SIA 753 *Revêtements de sol en linoléum, plastique, caoutchouc, liège, textile et bois – Dispositions contractuelles spécifiques à la norme SIA 253*, édition 2002.

---

Copyright © 2012 by SIA, Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.